

Il y a près de 20 siècles !

Il y a près de vingt siècles naissait, à Bethléem, un enfant dont les premiers vagissements ébranlèrent le monde...

Vingt siècles bientôt... et la Paix ne règne encore pas sur la terre pour les faibles et les opprimés.

Paix aux Hommes de bonne volonté... a dit le Crucifié du Calvaire... et les guerres continuent d'ensanglanter le monde.

Comme il serait beau pourtant qu'en ce jour de Noël, se souvenant des préceptes du Premier Bienfaiteur de l'Humanité, les puissants du jour fassent le serment de ne plus jamais avoir recours à la barbarie.

Ne serait-ce pas le plus beau présent de Noël ?

« Nevers-Dimanche »

POUR vos Enfants votre Famille vos Amis... OFFREZ LES CHOCOLATS EXQUIS DE LA PATISSERIE ST-ETIENNE

Memento Nivernais

TOUT CE QUI VA SE DÉROULER DANS LA NIÈVRE : BALS, FÊTES, SPORTS, MANIFESTATIONS DIVERSES

EN QUELQUES LIGNES

★ A Cosne, le Noël des Anciens va revêtir un caractère grandiose. Plus de 400 invités. Un menu digne d'un véritable banquet.

DEMAIN DIMANCHE

★ Vous qui passez un agréable Noël, ayez une pensée pour les déshérités et, si l'occasion s'en présente, faites un geste... il vous portera bonheur.

PROCHAINEMENT

★ 31 déc. à Châtillon-en-Bazois, Hotel de la Poste, bal de fin d'année de la jeunesse.

Toute la Bonneterie AU PRIX DE GROS 9, Rue La-Fayette NEVERS

AUJOURD'HUI SAMEDI

★ Minuit... les cloches de France vont sonner à toute volée pour célébrer Noël et appeler citoyens et ruraux à la traditionnelle Messe de la Nativité...

★ 22 h. à Nevers, au Café de Paris, Bal des P.T.T.

★ 24 déc. à midi, la mairie de Nevers offre le traditionnel repas aux vieux.

★ 15 h. à Tannay, fête de l'Arbre de Noël pour les enfants des écoles.

★ 15 h. salle du Tourbillon à Nevers, Arbre de Noël des Etablissements Kuhlmann.

★ 20 h. 30, Café de la Paix à Garchizy, soirée artistique et bal au profit des vieux travailleurs.

AU NÉGUS LYON 95 rue du Commerce NEVERS Ses Négus Ses Nougatines SES CHOCOLATS

SPORTS DU DIMANCHE

(Sous réserve des modifications pouvant intervenir en dernière heure)

★ FOOTBALL.

— Bourchambault va à Moulins.

— Decize reçoit Montferand.

— La Machine va à Clermont.

— Luzy va à Bellerive.

★ L'Olympique Nivernais, section bouliste, fait disputer une Coupe de Noël le 25 déc. à partir de 9 h. place de Mousse.

★ 14 h. 30 au stade de La Charité, Tournoi Inédit organisé par l'U.S.C.

ABONNEZ-VOUS !

Electricité T.S.F. E. MAERKI 5 Rue du 14-Juillet T.él. 4-25 NEVERS

CETTE SEMAINE

★ Il y aura foule dans les magasins, luxueux ou modestes, chacun voulant se rendre compte de ce que le « Père Janvier » pourra se procurer pour faire la joie des grands comme des petits...

★ Lundi à 10 h. au Collège Moderne de La Charité, assemblée générale des anciens élèves.

UNE SEULE ADRESSE...

CHEZ BERGER 8 Rue du Fer NEVERS Le Spécialiste en CHAUSSURES et VÊTEMENTS de TRAVAIL

DATES A RETENIR

★ 7 janv. à 21 h. aux Salons Vauban à Nevers, soirée dansante de l'Union des Sous-officiers.

★ 7 janv. à Nevers, examen d'arbitres et de chronométristes en basket-ball.

★ 8 janv. à la cantine des acériers d'Imphy, repas offert aux vieux.

● Nevers-Dimanche est partout

Direction des Services Techniques à MOIRY (Nièvre) DIRECTEUR-GÉRANT : ANT.-EMILE DESROCHES

NEVERS-DIMANCHE

Le Grand Hebdomadaire du Centre

FONDÉ EN MARS 1938

SABORDE DU 16 JUIN 1940 A LA LIBÉRATION

PUBLIE 2 EDITIONS POUR LA NIÈVRE

12^e ANNÉE 24 DÉCEMBRE 1949 Abonnement : UN AN, 150 francs

A bâtons rompus...

En fait d'économie, on lit dans la statistique officielle du 2 octobre dernier : « Suppression prévue de certains fonctionnaires auxiliaires : 257 - Recrutement par dérogation, 478 ».

Rassurés sur leur sort, les supprimés se tortent de rire !

Pour arrêter le chômage dans une grande entreprise appartenant au plus gros patron français (l'Etat) on construit des pièces de machines volantes que l'on envoie... démolir dans une autre succursale pour en refaire de la ferraille...

L'Electricité de France, pour faire plaisir au « cocqon d'usage », vient d'inaugurer un nouveau petit jeu à sensation : La Lumière-Eclipse.

Le scénario en est très simple ; il consiste à couper la lumière, la nuit venue, et à la rendre 3 ou 4 fois pendant la veillée... la durée d'un éclair seulement ! Ce petit amusement vient de se produire 3 soirées sur 6, dans notre secteur,

ce qui est, on l'avouera, un petit fort de marc de café !

Or, si le préposé à cette petite comédie s'amuse tellement maintenant, ce sera chacun son tour de rire le jour où, les usagers ayant fait la grève des quittances... il passera devant la glace au soir de la paix !

Un fait marquant de l'actualité

En cette fin d'année 49, l'un des faits les plus marquants de l'actualité intérieure est, sans contredit, la crise sévère qui étreint le Parti Communiste - dit Français.

L'effondrement de leur presse, même celle qui est départementale (ce n'est pas nous qui le disons, ce sont eux qui l'écrivent !) ; le recul sensible du nombre d'adhérents (ce sont encore eux qui l'avouent) ; tendances divergentes au sein du Comité Central, résistances des intellectuels communistes aux ordres du Kominform... constituent autant de faits qui prouvent, qu'en cas d'élections brusquées, les staliniens pourraient subir un cuisant échec, tant en sièges qu'en suffrages.

Quelles conclusions faut-il en tirer ? Doit-on admettre qu'un très grand nombre de travailleurs de ce pays renonceraient à une conception sociale qui fut leur pendant des années ? Peut-être pas ! Nous penserions plutôt que le sentiment national, inné dans les masses françaises, les détourne d'un parti et d'une presse dont, seuls les mots qu'ils emploient sont français, mais dont l'esprit, l'âme et les directives sont russes !

NUIT DE NOEL NOUVELLE INÉDITE DE CLAUDETTE

Cela se passait vers 1910 dans le terrain vague bordant les fortifications...

Assis sur un banc de bois, dans une hutte faite de planches et recouverte de vieilles boîtes de fer blanc, le père Etienne, comme on l'appelait, la tête dans ses mains ridées, écoutait sonner les cloches dont le gai carillon réveillait dans son esprit les jours lointains où, avec sa chère Toinette, il gravissait la colline pour assister à la Messe de Minuit et faire réveillon dans une de ces boîtes à musique où, pour quelques francs, on pouvait festoyer toute la nuit.

Mais le temps a passé, Toinette est morte ; malade et impotent, le père Etienne a dû renoncer à tous travaux et maintenant c'est dans cette affreuse niche qu'il doit finir ses jours, pauvre vieux ne vivant que de charité !

Or en cette belle nuit de Noël, sous la constellation des étoiles qui brillent au firmament, les cloches jettent à tous les échos leurs sons radieux, c'est Noël... Noël !

Noël des villes et des bourgades, Noël des petits et des grands, mais hélas ! surtout Noël des riches.

Noël !... A ce souvenir, ses yeux se ferment sur ce passé lointain et son cœur se gonfle d'amertume car il est là, sans feu, devant ce trou béant qui lui sert de cheminée... allons se dit-il, mon pauvre vieux faut te coucher car qui dort... s'endort ! et s'enveloppant dans sa houpelane, il s'étend sur le lit de paille où, sous de vieilles couvertures, il sera à l'abri de la morsure du vent et, c'est aux sons joyeux des cloches, que le père Etienne s'endormira.

Noël, Noël... un premier rayon de soleil perce l'obscurité de la hutte, le père Etienne se lève, il a faim, mais il lui faut, pour manger, aller chercher sa croûte en tendant la main, alors une larme perle à ses yeux... mais... mais... que voit-il donc là, sur cette table boiteuse ? Il se frotte les yeux croyant dormir, mais non, là, un vieux panier sans anse rempli de victuailles et, ô merveille, une de ces vieilles bouteilles de vin de France dont il n'a pas goûté depuis bien longtemps, puis, au pied de la table, une paire de bottes presque neuves dans lesquelles sont enfouies une pipe bien culottée et deux paquets de gris de 0 fr. 50.

Oh mirage divin ! Est-ce que Dieu, dans sa bonté, aurait songé à lui... mais non, ce sont les vieux mendigots des fortifs qui, dans cette nuit de Noël ont voulu que le plus ancien et le plus déshérité d'eux tous ait aussi son joyeux Noël !

Et c'est pourquoi, en ce jour de bonté de fête et de présents, le père Etienne a pu faire, lui aussi, la plus belle de toutes les fêtes : NOEL ! NOEL !

Pour OBTENIR des VERRES à VOTRE VUE Clairvue OPTICIEN 54 Rue du Commerce NEVERS POUR VOS CADEAUX de Fin d'Année CHOIX IMPORTANT de Jumelles Baromètres Microscopes

la Louve aux Yeux Verts

ROMAN DRAMATIQUE PAR LAUDIAE

CHAPITRE 6 SUITE 46

Le dernier calvaire

Dès qu'il fut seul, don Pablo appuya sur un timbre et, Carlos, son secrétaire et ami, apparut aussitôt ; mis au courant de ce qui venait de se passer, il conseilla à don Pablo de vérifier sans plus tarder les dires de l'inconnu et de faire garder toutes les issues de la villa, non par huit policiers mais par une vingtaine, et des meilleurs, afin que personne ne puisse s'introduire sans y être autorisé, puis tous deux s'endormirent de la marche à suivre et décidèrent d'envoyer une dépêche à son frère Pietro afin qu'il se rende aussitôt auprès du Père Alphonse, religieux que Turpin prétendait être le frère de Lucia Délaria, afin d'obtenir de lui tous les renseignements susceptibles d'éclaircir ce mystère et, pendant ce temps, lui, Carlos, se rendrait à Lyon, auprès de la famille Berne.

Ces dispositions prises, Carlos quittait la villa une heure plus tard assurant son ami qu'il serait de retour avant que le délai de 48 heures, fixé par Turpin, ne soit écoulé.

Tout est calme dans la villa ; les policiers sont à leur poste, prêts à intervenir au moindre bruit et don

Pablo a les yeux fixés sur la pendule qui égrène lentement les heures qui le séparent du retour de ses amis ; ce fut d'abord Pietro qui fut introduit par Gilbert, l'homme de confiance, escorté des deux poli-

AUX DAMES DE FRANCE NEVERS JOUETS Etreennes

ciers gardant la porte de la bibliothèque. Sur un signe du maître, tous trois se retirèrent laissant seul en tête à tête don Pablo et son frère.

Toujours aussi dévoué, mon cher Pietro, murmura don Pablo en lui serrant la main, mais tu dois avoir faim car il est 4 heures et je suis persuadé que tu n'as pas encore déjeuné ?

Tel fut le récit que me fit le Père en ajoutant les larmes aux yeux : « si j'avais été là, jamais je n'aurais laissé partir ma pauvre Lucia et, peut-être ma chère sœur vivrait-elle encore... Enfin il me remit pour te les communiquer, en me faisant promettre de les lui rapporter au plus tôt, les quelques photographies de sa sœur à tous les âges, bien précieuses auquel il tient plus qu'à tout ici-bas. (A suivre).

A. COUTANSON 17 Rue de la Préfecture Tél. 5-21 NEVERS ÉLECTRICITÉ, TSF TOUTES INSTALLATIONS Forcé et Lumière Radiateurs et tous Appareils

LA CRISE SERA-T-ELLE ÉVITÉE ?

17 Décembre — Les radicaux étant intransigeants contre le budget, M. Herriot et Queuille les ont adjurés de ne pas ouvrir une crise ministérielle dans les circonstances présentes.

Le Film des Evénements en 7 tableaux..

20 Décembre — Décidément le budget n'est pas acceptable, les parlementaires ont peur du peuple et la confusion règne à l'Assemblée où la discussion générale a été suspendue.

18 Décembre — Tandis que 4 Français sont jugés en Pologne, pour espionnage, en Bulgarie l'ex-vice-Premier Ministre, Kostov, a été pendu... Les loups se mangent entre eux !

21 Décembre — Devant l'opposition grandissante au Budget, le Gouvernement compose et envoie une lettre rectificative à la Commission des Finances. Il posera la question de confiance.

19 Décembre — En prélude à la bataille du Budget, M. Bidault a fait un tour d'horizon avec certains de ses ministres. Il s'estime satisfait (?) de leurs réponses.

22 Décembre — M. Bidault, voulant forcer la décision de l'Assemblée, a posé la question de confiance. Il espère que les députés n'émèteront pas un vote qui serait un jalon vers la dissolution.

DERNIÈRES

23 Décembre - Samedi, à partir de 6 h. l'Assemblée Nationale pourra se prononcer sur la confiance réclamée par le Gouvernement. L'issue du débat est incertaine ; aucun pronostic ne peut être fait.

NOUVELLES

POUR MADAME 69 Rue du Commerce, NEVERS, Tél. 5-74 pense à vos Etreennes!! A tout acheteur d'un Manteau ou d'une Robe, indépendamment d'un RABAIS EXCEPTIONNEL DE 5% IL SERA OFFERT UN CADEAU DE VALEUR pendant la GRANDE SEMAINE du 27 au 31 Décembre

POUR VOS CADEAUX vous trouverez **DU SOLIDE ET DU BEAU** aux Meubles **Marchand-Bidault** AU **VIEUX CHÊNE** NEVERS 29 Rue Saint-Etienne

Mouvement Commercial DANS LA NIÈVRE

1^{re} PUBLICATION
— A Nevers, M. Lemaitre a acquis une licence de débit de boissons exploitée 56 rue du 13^e de Ligne.
— Mme Vve Chambard, de Dole, a acquis un pas-de-porte, sis 13 rue Félix-Faure à Nevers.
— M. Goguelard a acquis un café sis 56 rue du 13^e.
— M. Vadrot, de Bourbon-Lancy, a acquis l'Hotel de la Gare à Luzay.
— M. Delavault, de Fourchambault, a acquis une boucherie sise 14 rue du Lt-Paul-Thurier.
— A Cerey, le Garage Baudot Frères

ETABLISSEMENTS GROS
29, Avenue de la Gare, NEVERS
Suivant acte s.s.p. du 16-12-1949, enregistré à Nevers le 17-12-1949 F^o 80, C^e 20, Mme Blanche LABUSSIÈRE épouse de M. Claude MARTINET à Nevers, 28 Rue des Récollets a vendu à M. Maurice VOILLEAU, à Nevers, 8 Rue Mirançon, un fonds de commerce de Mercerie-bonneterie, verte de pantalons et sandales exploités à Nevers, Place Mossé n^o 40, sous le nom de « Bonneterie Troyenne ». Opposition à domicile élu, dans les 10 jours de la seconde insertion au siège des Etablissements GROS, 29 Avenue de la Gare, Nevers.
Pour 1^{re} insertion. Signé : VOILLEAU

LIBRES DE CHOISIR LEURS FOURNISSEURS (les meilleurs)

PÈRE NOËL ET PÈRE JANVIER ont inscrit sur leurs carnets :

LANKER NEVERS POUR SES

chocolats marrons glacés nougatinnes duchesses loirettes de quoi faire des enfants gâtés et satisfaire les gourmets

a porte son capital à 845 000 fr.
— A St-Saulge, M. Perret a acquis la boucherie Auger.
— M. Bossard, marchand de chevaux à Cerey, a été déclaré en faillite.
— A La Charité, les Etabl. Montupet ont porté leur capital à 2 millions 400.
— A Pougues s'est constituée l'Union Coopérative Ouvrière Le Rail (travaux publics) à capital variable.
— M. Giraud, Poissonnier à Decize, a été déclaré en faillite.
— La Soc. Tixier et Fils, à St-Amand-en-Puisaye a porté son capital à 14 millions.
— Rotatickets à Cosne, a porté son capital à 24 millions.
— A Cosne, M. Mulot a pris en gérance libre la boucherie Klabbach, rue Traversière.
— A Nevers, l'art. 15 des statuts de la Soc. Cabinet Lacombe et Blondeau a été modifié.
— La Soc. des Etabl. Guillaume, rue Gabriel-Valette à Nevers, a transféré son siège à Paris et devient la Fonderie et Ateliers du Centre.

2^e PUBLICATION
— M. Brown a acquis la bijouterie Warnault à Cerey-la-Tour.
— Mme Point a pris en gérance libre la Bar Bleu, rue Yves-Cogoi à Fourchambault.
— M. Fugier a acquis, à M. Berthet, la menuiserie exploitée à Surgy par feu M. Millereau.
— M. Durand, de Noly, a acquis le commerce de chevaux exploité par M. Chabrolle à Sichamps.
— M. Jonard, de Lyon, a acquis l'épicerie Rousseau, rue du Petit-Marché à Clamecy.
— A Clamecy, M. Boesch a acquis la droguerie-papiers peints Rouard, rue Porte-Randan.
— M. Henry a pris en gérance libre le Café de la Paix à Garchizy.
— La Cie Electro-Industrielle de Garchizy a porté son capital à 153 millions.
— M. Gauthier, de Vitry-Laché, a acquis le salon de coiffure Ravisé à Châtillon-en-Bazois.
— La Soc. Martherat et Cie, rue de Bourgneuf à Nevers, a porté son capital à un million.
— A Tannay, la Soc. en nom collectif Trillard frères s'est transformée en S.A.R.L. et a porté son capital à 1300 mille francs.
— La poterie Ostialier à St-Amand-en-Puisaye est mise en liquidation judiciaire.
— La Soc. Rat et Chambenoit à Entrains, a porté son capital à 1 million 320 mille francs.
— M. Gaudin, d'Alligny-Cosne, a acquis le café-hôtel Barbey à St-Laurent.
— La Soc. du Moulin de Nerondes, à Ménéstreau, a porté son capital à 1240 mille francs.
— A Nevers, le capital de l'alimentation Joinet et Cie a été porté à 1873 mille francs.
— Les Pépinières du Clos-Ry, près Nevers, sont désormais en société au capital de un million.
— A Cosne, M. Monange a acquis le garage-vélos Petit, rue St-Jacques.
— Les Tréfileries de Fourchambault ont porté leur capital à 45 millions.
— A Clamecy, les anc. Etabl. Jean Pier ont acquis le fonds de Matériaux de construction sis 20 av. de la Gare.
— Par donation, Mlle Trinquet devient propriétaire de la librairie Trinquet-Ramillien à Decize.
— Les Papeteries de Corvol-l'Orgueilleux ont porté leur capital à 7 millions 600 mille francs.
— Mme Vve Herbaut, de La Charité, a acquis la bonneterie Au Bleu, rue de la Préfecture à Nevers.
— M. Morin a pris en gérance libre la scierie Bas à Toury-Lurcy.

— M. Brown a acquis la bijouterie Warnault à Cerey-la-Tour.
— Mme Point a pris en gérance libre la Bar Bleu, rue Yves-Cogoi à Fourchambault.
— M. Fugier a acquis, à M. Berthet, la menuiserie exploitée à Surgy par feu M. Millereau.
— M. Durand, de Noly, a acquis le commerce de chevaux exploité par M. Chabrolle à Sichamps.
— M. Jonard, de Lyon, a acquis l'épicerie Rousseau, rue du Petit-Marché à Clamecy.
— A Clamecy, M. Boesch a acquis la droguerie-papiers peints Rouard, rue Porte-Randan.
— M. Henry a pris en gérance libre le Café de la Paix à Garchizy.
— La Cie Electro-Industrielle de Garchizy a porté son capital à 153 millions.
— M. Gauthier, de Vitry-Laché, a acquis le salon de coiffure Ravisé à Châtillon-en-Bazois.
— La Soc. Martherat et Cie, rue de Bourgneuf à Nevers, a porté son capital à un million.
— A Tannay, la Soc. en nom collectif Trillard frères s'est transformée en S.A.R.L. et a porté son capital à 1300 mille francs.
— La poterie Ostialier à St-Amand-en-Puisaye est mise en liquidation judiciaire.
— La Soc. Rat et Chambenoit à Entrains, a porté son capital à 1 million 320 mille francs.
— M. Gaudin, d'Alligny-Cosne, a acquis le café-hôtel Barbey à St-Laurent.
— La Soc. du Moulin de Nerondes, à Ménéstreau, a porté son capital à 1240 mille francs.
— A Nevers, le capital de l'alimentation Joinet et Cie a été porté à 1873 mille francs.
— Les Pépinières du Clos-Ry, près Nevers, sont désormais en société au capital de un million.
— A Cosne, M. Monange a acquis le garage-vélos Petit, rue St-Jacques.
— Les Tréfileries de Fourchambault ont porté leur capital à 45 millions.
— A Clamecy, les anc. Etabl. Jean Pier ont acquis le fonds de Matériaux de construction sis 20 av. de la Gare.
— Par donation, Mlle Trinquet devient propriétaire de la librairie Trinquet-Ramillien à Decize.
— Les Papeteries de Corvol-l'Orgueilleux ont porté leur capital à 7 millions 600 mille francs.
— Mme Vve Herbaut, de La Charité, a acquis la bonneterie Au Bleu, rue de la Préfecture à Nevers.
— M. Morin a pris en gérance libre la scierie Bas à Toury-Lurcy.

— M. Brown a acquis la bijouterie Warnault à Cerey-la-Tour.
— Mme Point a pris en gérance libre la Bar Bleu, rue Yves-Cogoi à Fourchambault.
— M. Fugier a acquis, à M. Berthet, la menuiserie exploitée à Surgy par feu M. Millereau.
— M. Durand, de Noly, a acquis le commerce de chevaux exploité par M. Chabrolle à Sichamps.
— M. Jonard, de Lyon, a acquis l'épicerie Rousseau, rue du Petit-Marché à Clamecy.
— A Clamecy, M. Boesch a acquis la droguerie-papiers peints Rouard, rue Porte-Randan.
— M. Henry a pris en gérance libre le Café de la Paix à Garchizy.
— La Cie Electro-Industrielle de Garchizy a porté son capital à 153 millions.
— M. Gauthier, de Vitry-Laché, a acquis le salon de coiffure Ravisé à Châtillon-en-Bazois.
— La Soc. Martherat et Cie, rue de Bourgneuf à Nevers, a porté son capital à un million.
— A Tannay, la Soc. en nom collectif Trillard frères s'est transformée en S.A.R.L. et a porté son capital à 1300 mille francs.
— La poterie Ostialier à St-Amand-en-Puisaye est mise en liquidation judiciaire.
— La Soc. Rat et Chambenoit à Entrains, a porté son capital à 1 million 320 mille francs.
— M. Gaudin, d'Alligny-Cosne, a acquis le café-hôtel Barbey à St-Laurent.
— La Soc. du Moulin de Nerondes, à Ménéstreau, a porté son capital à 1240 mille francs.
— A Nevers, le capital de l'alimentation Joinet et Cie a été porté à 1873 mille francs.
— Les Pépinières du Clos-Ry, près Nevers, sont désormais en société au capital de un million.
— A Cosne, M. Monange a acquis le garage-vélos Petit, rue St-Jacques.
— Les Tréfileries de Fourchambault ont porté leur capital à 45 millions.
— A Clamecy, les anc. Etabl. Jean Pier ont acquis le fonds de Matériaux de construction sis 20 av. de la Gare.
— Par donation, Mlle Trinquet devient propriétaire de la librairie Trinquet-Ramillien à Decize.
— Les Papeteries de Corvol-l'Orgueilleux ont porté leur capital à 7 millions 600 mille francs.
— Mme Vve Herbaut, de La Charité, a acquis la bonneterie Au Bleu, rue de la Préfecture à Nevers.
— M. Morin a pris en gérance libre la scierie Bas à Toury-Lurcy.

— M. Brown a acquis la bijouterie Warnault à Cerey-la-Tour.
— Mme Point a pris en gérance libre la Bar Bleu, rue Yves-Cogoi à Fourchambault.
— M. Fugier a acquis, à M. Berthet, la menuiserie exploitée à Surgy par feu M. Millereau.
— M. Durand, de Noly, a acquis le commerce de chevaux exploité par M. Chabrolle à Sichamps.
— M. Jonard, de Lyon, a acquis l'épicerie Rousseau, rue du Petit-Marché à Clamecy.
— A Clamecy, M. Boesch a acquis la droguerie-papiers peints Rouard, rue Porte-Randan.
— M. Henry a pris en gérance libre le Café de la Paix à Garchizy.
— La Cie Electro-Industrielle de Garchizy a porté son capital à 153 millions.
— M. Gauthier, de Vitry-Laché, a acquis le salon de coiffure Ravisé à Châtillon-en-Bazois.
— La Soc. Martherat et Cie, rue de Bourgneuf à Nevers, a porté son capital à un million.
— A Tannay, la Soc. en nom collectif Trillard frères s'est transformée en S.A.R.L. et a porté son capital à 1300 mille francs.
— La poterie Ostialier à St-Amand-en-Puisaye est mise en liquidation judiciaire.
— La Soc. Rat et Chambenoit à Entrains, a porté son capital à 1 million 320 mille francs.
— M. Gaudin, d'Alligny-Cosne, a acquis le café-hôtel Barbey à St-Laurent.
— La Soc. du Moulin de Nerondes, à Ménéstreau, a porté son capital à 1240 mille francs.
— A Nevers, le capital de l'alimentation Joinet et Cie a été porté à 1873 mille francs.
— Les Pépinières du Clos-Ry, près Nevers, sont désormais en société au capital de un million.
— A Cosne, M. Monange a acquis le garage-vélos Petit, rue St-Jacques.
— Les Tréfileries de Fourchambault ont porté leur capital à 45 millions.
— A Clamecy, les anc. Etabl. Jean Pier ont acquis le fonds de Matériaux de construction sis 20 av. de la Gare.
— Par donation, Mlle Trinquet devient propriétaire de la librairie Trinquet-Ramillien à Decize.
— Les Papeteries de Corvol-l'Orgueilleux ont porté leur capital à 7 millions 600 mille francs.
— Mme Vve Herbaut, de La Charité, a acquis la bonneterie Au Bleu, rue de la Préfecture à Nevers.
— M. Morin a pris en gérance libre la scierie Bas à Toury-Lurcy.

— M. Brown a acquis la bijouterie Warnault à Cerey-la-Tour.
— Mme Point a pris en gérance libre la Bar Bleu, rue Yves-Cogoi à Fourchambault.
— M. Fugier a acquis, à M. Berthet, la menuiserie exploitée à Surgy par feu M. Millereau.
— M. Durand, de Noly, a acquis le commerce de chevaux exploité par M. Chabrolle à Sichamps.
— M. Jonard, de Lyon, a acquis l'épicerie Rousseau, rue du Petit-Marché à Clamecy.
— A Clamecy, M. Boesch a acquis la droguerie-papiers peints Rouard, rue Porte-Randan.
— M. Henry a pris en gérance libre le Café de la Paix à Garchizy.
— La Cie Electro-Industrielle de Garchizy a porté son capital à 153 millions.
— M. Gauthier, de Vitry-Laché, a acquis le salon de coiffure Ravisé à Châtillon-en-Bazois.
— La Soc. Martherat et Cie, rue de Bourgneuf à Nevers, a porté son capital à un million.
— A Tannay, la Soc. en nom collectif Trillard frères s'est transformée en S.A.R.L. et a porté son capital à 1300 mille francs.
— La poterie Ostialier à St-Amand-en-Puisaye est mise en liquidation judiciaire.
— La Soc. Rat et Chambenoit à Entrains, a porté son capital à 1 million 320 mille francs.
— M. Gaudin, d'Alligny-Cosne, a acquis le café-hôtel Barbey à St-Laurent.
— La Soc. du Moulin de Nerondes, à Ménéstreau, a porté son capital à 1240 mille francs.
— A Nevers, le capital de l'alimentation Joinet et Cie a été porté à 1873 mille francs.
— Les Pépinières du Clos-Ry, près Nevers, sont désormais en société au capital de un million.
— A Cosne, M. Monange a acquis le garage-vélos Petit, rue St-Jacques.
— Les Tréfileries de Fourchambault ont porté leur capital à 45 millions.
— A Clamecy, les anc. Etabl. Jean Pier ont acquis le fonds de Matériaux de construction sis 20 av. de la Gare.
— Par donation, Mlle Trinquet devient propriétaire de la librairie Trinquet-Ramillien à Decize.
— Les Papeteries de Corvol-l'Orgueilleux ont porté leur capital à 7 millions 600 mille francs.
— Mme Vve Herbaut, de La Charité, a acquis la bonneterie Au Bleu, rue de la Préfecture à Nevers.
— M. Morin a pris en gérance libre la scierie Bas à Toury-Lurcy.

— M. Brown a acquis la bijouterie Warnault à Cerey-la-Tour.
— Mme Point a pris en gérance libre la Bar Bleu, rue Yves-Cogoi à Fourchambault.
— M. Fugier a acquis, à M. Berthet, la menuiserie exploitée à Surgy par feu M. Millereau.
— M. Durand, de Noly, a acquis le commerce de chevaux exploité par M. Chabrolle à Sichamps.
— M. Jonard, de Lyon, a acquis l'épicerie Rousseau, rue du Petit-Marché à Clamecy.
— A Clamecy, M. Boesch a acquis la droguerie-papiers peints Rouard, rue Porte-Randan.
— M. Henry a pris en gérance libre le Café de la Paix à Garchizy.
— La Cie Electro-Industrielle de Garchizy a porté son capital à 153 millions.
— M. Gauthier, de Vitry-Laché, a acquis le salon de coiffure Ravisé à Châtillon-en-Bazois.
— La Soc. Martherat et Cie, rue de Bourgneuf à Nevers, a porté son capital à un million.
— A Tannay, la Soc. en nom collectif Trillard frères s'est transformée en S.A.R.L. et a porté son capital à 1300 mille francs.
— La poterie Ostialier à St-Amand-en-Puisaye est mise en liquidation judiciaire.
— La Soc. Rat et Chambenoit à Entrains, a porté son capital à 1 million 320 mille francs.
— M. Gaudin, d'Alligny-Cosne, a acquis le café-hôtel Barbey à St-Laurent.
— La Soc. du Moulin de Nerondes, à Ménéstreau, a porté son capital à 1240 mille francs.
— A Nevers, le capital de l'alimentation Joinet et Cie a été porté à 1873 mille francs.
— Les Pépinières du Clos-Ry, près Nevers, sont désormais en société au capital de un million.
— A Cosne, M. Monange a acquis le garage-vélos Petit, rue St-Jacques.
— Les Tréfileries de Fourchambault ont porté leur capital à 45 millions.
— A Clamecy, les anc. Etabl. Jean Pier ont acquis le fonds de Matériaux de construction sis 20 av. de la Gare.
— Par donation, Mlle Trinquet devient propriétaire de la librairie Trinquet-Ramillien à Decize.
— Les Papeteries de Corvol-l'Orgueilleux ont porté leur capital à 7 millions 600 mille francs.
— Mme Vve Herbaut, de La Charité, a acquis la bonneterie Au Bleu, rue de la Préfecture à Nevers.
— M. Morin a pris en gérance libre la scierie Bas à Toury-Lurcy.

— M. Brown a acquis la bijouterie Warnault à Cerey-la-Tour.
— Mme Point a pris en gérance libre la Bar Bleu, rue Yves-Cogoi à Fourchambault.
— M. Fugier a acquis, à M. Berthet, la menuiserie exploitée à Surgy par feu M. Millereau.
— M. Durand, de Noly, a acquis le commerce de chevaux exploité par M. Chabrolle à Sichamps.
— M. Jonard, de Lyon, a acquis l'épicerie Rousseau, rue du Petit-Marché à Clamecy.
— A Clamecy, M. Boesch a acquis la droguerie-papiers peints Rouard, rue Porte-Randan.
— M. Henry a pris en gérance libre le Café de la Paix à Garchizy.
— La Cie Electro-Industrielle de Garchizy a porté son capital à 153 millions.
— M. Gauthier, de Vitry-Laché, a acquis le salon de coiffure Ravisé à Châtillon-en-Bazois.
— La Soc. Martherat et Cie, rue de Bourgneuf à Nevers, a porté son capital à un million.
— A Tannay, la Soc. en nom collectif Trillard frères s'est transformée en S.A.R.L. et a porté son capital à 1300 mille francs.
— La poterie Ostialier à St-Amand-en-Puisaye est mise en liquidation judiciaire.
— La Soc. Rat et Chambenoit à Entrains, a porté son capital à 1 million 320 mille francs.
— M. Gaudin, d'Alligny-Cosne, a acquis le café-hôtel Barbey à St-Laurent.
— La Soc. du Moulin de Nerondes, à Ménéstreau, a porté son capital à 1240 mille francs.
— A Nevers, le capital de l'alimentation Joinet et Cie a été porté à 1873 mille francs.
— Les Pépinières du Clos-Ry, près Nevers, sont désormais en société au capital de un million.
— A Cosne, M. Monange a acquis le garage-vélos Petit, rue St-Jacques.
— Les Tréfileries de Fourchambault ont porté leur capital à 45 millions.
— A Clamecy, les anc. Etabl. Jean Pier ont acquis le fonds de Matériaux de construction sis 20 av. de la Gare.
— Par donation, Mlle Trinquet devient propriétaire de la librairie Trinquet-Ramillien à Decize.
— Les Papeteries de Corvol-l'Orgueilleux ont porté leur capital à 7 millions 600 mille francs.
— Mme Vve Herbaut, de La Charité, a acquis la bonneterie Au Bleu, rue de la Préfecture à Nevers.
— M. Morin a pris en gérance libre la scierie Bas à Toury-Lurcy.

Dans les Sociétés d'affaires
— 27 déc. à 14 h. 30 au siège social à Nevers, réunions générales de l'Union Nièvre et de la Coopérative Agricole de la Nièvre.
Une certaine solidarité s'impose... sans doute !
Au cours du procès Imbert — qui s'est terminé par une condamnation à 4 ans de prison — un inspecteur de la brigade mobile de Clermont, parlant de son enquête contre l'ancien directeur des Contributions Indirectes, a répondu textuellement à une remarque du Président Lyonnet : « M. Imbert est un haut fonctionnaire. Nous sommes aussi des fonctionnaires et il est toujours délicat, dans une administration, de s'attaquer à un haut fonctionnaire. »
Sans commentaire !

COURS MOYENS DES MARCHÉS DE LA NIÈVRE

BASSE-COUR de à		LE TOUT AU KILOG VIF	
Poulets	240 280		
Poules	180 200		
Oies	120 150		
Dindes	160 270		
Canards	150 180		
Lapins	120 130		
Pintades	240 280		
BÉTAIL		LE TOUT AU KILOG	
Veaux	140 185		
Bœufs	85 105		
Moutons	170 175		
Porcs	125 130		
Porcelet	110 120		
PRODUITS de la FERME		le kilo la dz. pièce	
Beurre	500 520		
Œufs	230 250		
Fromages	30 40		
Pigeons	90		
LÉGUMES		LE TOUT VENDU AU KILOG	
Choux Bruxelles	60 65		
Artichauts	60 65		
Choux	80 95		
Poireaux	60 65		
Choux-fleurs	15 20		
Oignons	80 90		
Pommes de terre	40 60		
Salades	70		
Carottes	130		
Salsifis	60 65		
FRUITS		LE TOUT VENDU AU KILOG	
Bananes	130		
Raisins	180		
Noix	25 50		
Pommes	290 350		
Pruneaux	40 45		
Marrons	140		
Dattes	85 90		
Oranges	130		
Figues	140		
Citrons	60 65		
Poires			

CHAPITRE PREMIER SUITE 3

LE CRIME DE LA VARENNE-ST-HILAIRE

Livide, en lisant ces détails, Valentine se mit à trembler d'épouvante en songeant à celui qu'elle avait vu sortir de la villa où il venait d'accomplir le crime le plus ignoble alors qu'elle pensait qu'il sortait de chez sa nouvelle maîtresse ; aussi, les yeux hagards, quitta-t-elle rapidement le café afin de ne pas attirer sur elle les regards du personnel car, elle seule connaissait l'assassin et cet homme était le père de son enfant ; oh ! le misérable, murmura-t-elle, est-ce possible d'en être arrivé là ?

Terrifiée par ce secret qu'elle ne pouvait livrer à la justice, elle regagna en chancelant la misérable chambre qu'elle occupait au dernier étage du bouge infect tenu par un de ces souteneurs qui pullulent dans les bas-fonds de la capitale où elle put enfin donner libre cours à son chagrin.

Le rapide qui amenait Bob et sa famille venait d'entrer en gare, personne sur le quai n'attendait les arrivants, celui-ci, après avoir remis son bulletin de bagage à l'employé chargé de ce service, se dirigea rapidement vers la sortie et sa stupeur fut grande en ne voyant pas Firmin venir selon l'usage à sa rencontre, mais croyant à un retard toujours possible il attendit patiemment plus d'un quart d'heure, puis persuadé que personne ne viendrait, il hâta un taxi, fit charger ses bagages et donna l'adresse où il désirait être conduit :

— Quoi, Monsieur, vous voulez aller Villa Marie-Marguerite à La Varenne, demanda le cocher ?
— Oui, pourquoi pas ? trouvez-vous la course trop longue ?
— Non, mais !
— Quoi d'extraordinaire ? Est-ce que par hasard on vous aurait envoyé à ma rencontre ?
— Non, certainement non, mais ne seriez-vous pas M. Nelson ?
— Si fait et c'est pourquoi vous m'hiliez en parlant de suite car nous sommes attendus et on pourrait s'inquiéter.

— Alors en route, et d'un coup de fouet il stimula son cheval qui prit aussitôt le galop.

LE BAISER QUI TUE
DRAME RÉALISTE DE L'EXISTENCE
SPÉCIALEMENT ÉCRIT POUR NOS LECTEURS
PAR LAUDIAC
(Ce Roman, TOTALEMENT INÉDIT, ne se trouve pas en Librairie)

Parvenu devant la grille de la villa, Bob régla le conducteur et après avoir aidé Mary à descendre avec les enfants il tira la sonnette qui tinta lugubrement dans le silence sans que personne n'apparaisse ; ce ne fut qu'au second coup que la porte s'entrebailla, laissant à peine apercevoir le visage livide du vieux concubine.

— Mon Dieu, s'écria Bob en prenant Baptiste par les épaules et le fixant douloureusement, est-ce que Nanette serait malade ?
— Non, Monsieur Bob, ce n'est pas de Nanette qu'il s'agit, c'est... et éclatant en sanglots il s'écria : c'est de Madame votre mère qui, et redoublant de pleurs il ne put achever, mais Bob oubliant tout et tous était déjà au pied du perron répétant : ma mère, ma mère serait malade, mourante peut-être loin de ses enfants, voilà donc pourquoi il n'y avait personne pour nous attendre et, enjambant les marches, il se trouva brusquement en face de Firmin qui barrant la porte l'empêcha d'entrer.

— Firmin, mon cher Firmin, qu'est-il donc arrivé à maman ?
— Ah, c'est affreux ! si vous saviez ! quel malheur, quel affreux malheur, et entourant de ses bras les épaules de Bob il l'entraîna doucement vers le salon pour le mettre au courant de ce qui s'était passé afin d'éviter qu'il se trouve brusquement en face du cadavre de sa

mère qui dormait son dernier sommeil sur le lit de repos dans le petit boudoir où elle aimait à se retirer pendant les fortes chaleurs.
Après avoir écouté cette douloureuse révélation Bob resta longuement prostré et ce fut en chancelant qu'il se rendit auprès de celle qui avait été tout pour lui ; son désespoir était si profond que ni Mary, ni les enfants ne purent lui apporter la moindre consolation se refusant à quitter, ne fût-ce qu'un instant, le cadavre de cette mère qu'il aimait si tendrement et lorsque tout fut terminé, que les dernières for-

Qu'il soit petit ou qu'il soit gros, Cadeau d'amour ou d'affection, Qu'il ait pour prétexte Baptême, anniversaire ou fête Sachez faire apprécier votre cadeau en disant je l'ai choisi
AU PETIT PARIS
84 Rue du Commerce à NEVERS

malités eurent été accomplies pour le transfert à Londres du corps de la malheureuse victime dans le caveau de famille des Nelson, il confia à Firmin le soin de tout faire pour retrouver le misérable assassin et c'est pourquoi, quelques jours plus tard, on lisait dans la presse parisienne le communiqué suivant : « Le crime de La Varenne-Saint-Hilaire. Sous cette rubrique nous avons informé nos lecteurs du crime qui fut commis à la villa Marie-Marguerite à La Varenne où une riche anglaise, Madame Nelson avait été étranglée »

alors qu'elle se trouvait seule à la villa ; le crime ayant eu le vol pour mobile, celui-ci s'éleva, dit-on, à environ quatre cents mille francs, tant en argent qu'en bijoux ; or, malgré l'enquête menée avec diligence, tant par la police judiciaire que privée, aucune trace du criminel n'a pu être encore relevée. En présence de cette carence, le fils de la victime a décidé de verser une prime de cinquante mille francs à toute personne pouvant fournir un renseignement permettant l'arrestation de l'assassin ; cette prime sera remise par les soins de M^r Trichard, notaire, sur simple présentation d'une attestation de M. le Président du Tribunal de la Seine ; espérons que le coupable sera bientôt identifié et payera son odieux forfait. »

A la lecture de ce communiqué, Valentine ne put s'empêcher de tressaillir. « Pourquoi, se dit-elle, que les misérables qui m'entourent ne surprennent pas mon secret et ne me forcent pas à le livrer à la justice et cela je ne le ferais jamais car je ne veux pas que plus tard on dise à ma fille que son père est mort sur l'échafaud pour avoir tué et volé une vieille dame qu'il ne connaissait même pas ; non, ce serait trop horrible ! il faut donc que je quitte au plus vite ce lieu maudit » et, prenant le portefeuille qu'elle avait dissimulé sous le pied de la vieille commode boiteuse qui ornait sa chambre, elle en explora à nouveau

le contenu.
— Avec ces deux billets de cent francs, se dit-elle, je vais pouvoir payer le mois de nourriture de ma petite fille et lui acheter quelques vêtements chauds dont elle a grand besoin et avec le reste je vais pouvoir quitter Paris et me rendre en province où, n'étant pas connue je trouverais peut-être du travail, mais il faut faire vite.

(A suivre).
Copyright by « Nevers-Dimanche » and LAUDIAC — Tous droits réservés.

UNE MONTRE DE QUALITÉ
S'ACHÈTE CHEZ
R. TOUREN
Maison PERRIN
10 rue La-Fayette — NEVERS — Tél. 11.53
(Toutes nos montres sont livrées avec bulletin de garantie)

LE COIN DU VÉTÉRINAIRE
MALADIES CHEZ LES VOLAILLES

La prospérité de la basse-cour tient une place de plus en plus importante dans le revenu de la ferme. Une basse-cour bien tenue et bien conduite doit ravitailler l'exploitation en viande plusieurs jours par semaine et permettre la vente au dehors des sujets en surnombre et des œufs.
Pour obtenir des résultats les volailles doivent être entretenues non seulement dans les meilleures conditions d'hygiène, d'habitat et de nourriture, mais encore se trouver en bon état de santé.
En ce qui concerne l'hygiène et l'habitat les volailles doivent pouvoir se réfugier à l'abri des intempéries et avoir à leur disposition un local sain et sec. Pour ce qui est de la nourriture la ration doit permettre à l'organisme de récupérer chaque jour les pertes en albuminoïdes sels de chaux, de sodium, de potassium, éléments constitutifs de l'œuf. Aussi la nourriture doit-elle être va-

caustiques, ni irritants qui assurement la réussite de l'élevage.
Les volailles adultes, elles aussi, contractent diverses maladies qui, toutes du même ordre, revêtent la forme intestinale et ont, suivant les régions, reçu les noms : d'entérite, typhose, choléra, etc. Les maladies intestinales quelles qu'elles soient présentent des symptômes communs : la volaille est triste, son appétit, reste des heures entières sans bouger dans un coin obscur et rejette des matières diarrhéiques abondantes qui agglutinent les plumes, l'amaigrissement est intense. Comme pour les poussins, il faut donner des grans stériles, antiseptisés qui réaliseront la désinfection du tube digestif.
DIPHTÉRIE DES VOLAILLES — Elle sévit surtout sur les jeunes sujets et frappe aussi bien la gorge que l'œil ou la peau. Elle se traduit par une inflammation intense des muqueuses et formation de fausses mem-

Des FRUITS appréciés...
UNE PRODUCTION ASSURÉE
SUR DES ARBRES DE QUALITÉ chez
E. Chevalier
1 Rue de Mouësse — NEVERS — Téléphone 4-22

branes. Les volailles sont abattues, somnolentes, restent en boule, les plumes hérissées. Avant toute chose, réduire la contagion en brûlant les cadavres et en isolant les malades. Enlever les membranes de la gorge ou de l'œil avec un tampon de coton trempé dans l'antiseptique approprié. Les badigeonnages

LA BOURSE D'UNE SEMAINE A L'AUTRE (- COURS DU MERCREDI -)

ACTIONS		COURS PRÉCÉDENT		DERNIER COURS	
5 % 1949	81 90	82			
3 %	61 40	59 60			
5 % 1920	111 30	110 70			
3 % 1942	60 70	60 70			
3 1/2 % 1942	64 80	64 50			
3 % 1945	59 50	59 60			
BANQUES ET DIVERS					
Banque de France	5625	5610			
Banque d'Indochine	9900	10425			
B. N. C. I.	804	805			
Banque de Paris	1350	1350			
Union parisienne					